

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2017

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 septembre 2017 à 18 heures sur convocation du Maire le 21/09/2017.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), LANZA, RICO, MOINE, CAQUOT, MANTZ, GUI SOLAN, GAUTIER, DELZEUX, CHAPPUIS, POGGIOLI

Etaient excusés :
Mme BUZON (procuration à M. Linglin)
Mme JOUVE (procuration à Mme Chappuis)
M. CLEMENT (procuration à Mme Moine)
M. HOMOLA (procuration à M. Guisolan)
M. RACZ (procuration à M. Mantz)
Mme SCALET (procuration à M. Rico)
M. LABBADI (procuration à Mme Gautier)
M. ZIEGLER

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CLEMENT

ORDRE DU JOUR

1°) Délibérations :

- 1.1 Centre sportif : nouveaux tarifs
- 1.2 Avenue du Jura : choix des entreprises

I – Délibérations

1°) Centre sportif : nouveaux tarifs

Suite à plusieurs réunions de travail, il a été convenu de revoir les tarifs du centre sportif votés le 6 juin dernier. Monsieur le Maire donne la parole à Mme Caquot, conseillère municipale en charge du dossier.

Le groupe de travail s'est réuni le 6 septembre afin de proposer des tarifs simplifiés car les tarifs validés en juin sont finalement apparus comme trop complexes et partiellement inadaptés à la réalité.

Présentation du tableau.

Les modifications les plus importantes concernent le squash dont le tarif a été diminué et l'amplitude de réservation augmentée. Les tarifs des stages et les horaires ont été revus. Enfin, concernant la location de la salle de restaurant, les usages ont été clarifiés.

Afin de préparer au mieux l'année 2018, et suite à ces modifications tarifaires, le budget prévisionnel est modifié mais le « petit équilibre » (c'est-à-dire hormis les dépenses d'investissement) devrait être atteint. Il est en effet, souhaitable que les recettes de fonctionnement financent les dépenses de fonctionnement.

Enfin, il faut préciser que ces tarifs ne concernent pas les associations de Sergy dont les demandes seront étudiées indépendamment.

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE les nouveaux tarifs du centre sportif tels que présentés

2°) Avenue du Jura : Choix des entreprises

Suite à l'ouverture des plis du marché « Avenue du Jura : aménagement d'une piste cyclable », Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider l'entreprise proposée par la commission Travaux en collaboration avec l'analyse réalisée par le maître d'œuvre. Monsieur le Maire donne la parole à Mme Moine, adjointe aux travaux.

Présentation de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre (rapport et tableau comparatif).

Celui-ci permet de dire que l'entreprise EIFFAGE est la plus compétitive.

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité :

-CHOISIT l'entreprise Eiffage pour la réalisation des travaux du marché « Avenue du Jura : aménagement d'une piste cyclable ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Prochaine réunion : mardi 3 octobre 2017
--